

Droit, arts et littératures



En bref

- **Langues d'enseignement:** Français
- **Méthodes d'enseignement:** En présence
- **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

Présentation

Description

Le cours « Droit, arts et littérature » propose une exploration interdisciplinaire inédite des interactions entre le droit, la littérature et les arts visuels (cinéma, peinture etc.). Le cours est assuré par plusieurs enseignants. 15 heures sont consacrées à la relation entre droit et littérature et 6 heures dédiées spécifiquement à la relation entre droit et cinéma.

Ce cours vise à examiner comment le droit est représenté, interprété, critiqué, voire conceptualisé à travers les récits littéraires et cinématographiques, en se focalisant particulièrement sur la figure contractuelle et sa mise en scène artistique.

Objectifs

À l'issue du cours, les étudiants seront capables de :

- Identifier et analyser les représentations du droit dans les œuvres littéraires et cinématographiques.
 - Comprendre et apprécier les points communs et les divergences entre les langages juridique, littéraire et cinématographique.
 - Développer une réflexion critique sur la manière dont le droit est narré et construit artistiquement (en particulier le contrat).
- Mobiliser des outils d'analyse littéraire et cinématographique pour enrichir leur compréhension du phénomène juridique.

Heures d'enseignement

CM

Cours Magistral

21h

Pré-requis obligatoires

Aucun prérequis technique particulier en analyse littéraire ou cinématographique n'est exigé. Toutefois, une curiosité intellectuelle marquée pour la littérature ainsi qu'un intérêt pour le cinéma d'art & d'essai sont vivement recommandés afin d'apprécier pleinement les thématiques abordées.

Plan du cours

Partie 1 : Droit et littérature (15 heures)

- Approches théoriques générales : définition et enjeux du courant « droit et littérature ».
- Analyse de genres littéraires pertinents : étude du polar juridique (exemple prévisionnel).
- Représentation du droit, de la justice et du contrat dans la littérature.

Partie 2 : Droit et cinéma (6 heures)

- Le droit et le cinéma : distinctions et similitudes.
- Initiation au langage cinématographique : formats, montage, raccords, mouvements de caméra, plans, éclairage, cadrages, effets optiques etc.
- Le contrat comme élément narratif dans le cinéma : étude approfondie d'extraits de films.
- Analyse de la représentation visuelle et narrative du contrat à l'écran.

Évaluation :

L'évaluation du cours prendra la forme d'un contrôle continu intégral à l'UAI. S'agissant de « droit, arts et littérature », chaque enseignant organisera sa propre évaluation.

Bibliographie

Une bibliographie sera fournie sur Moodle en début de semestre.

Infos pratiques

Lieux

➤ Chambéry (domaine universitaire de Jacob-Bellecombette - 73)

Campus

➤ Chambéry / campus de Jacob-Bellecombette